

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 579/2014

Séance du Conseil communal du 5 mai 2014

Pétition « Améliorer la plage de Lutry »

Dans sa séance du 7 décembre 2013, le Conseil communal a accepté les conclusions du rapport de la commission chargée de l'examen de la pétition susmentionnée renvoyant celle-ci à la Municipalité pour réponse.

Pour y faire suite, nous vous remettons en annexe la lettre adressée au premier pétitionnaire Monsieur Patrick Aeby.

LA MUNICIPALITE

Affaire traitée par :
D. Galley
Service : AGF

Monsieur
Patrick Aeby
Route de Taillepied 91
1095 Lutry

DGA/mac

Lutry, le 5 mai 2014

Pétition « Améliorer la plage de Lutry »

Monsieur,

En votre qualité de premier signataire de la pétition mentionnée en titre, nous vous remercions de donner connaissance de notre réponse aux autres signataires.

La pétition intitulée « Améliorer la plage de Lutry », signée par 25 conseillers communaux, remise à Municipalité le 16 août 2013, et la seconde pétition portant sur le même objet, remise à la Municipalité le 6 octobre 2013, ont été transmises au Conseil communal lequel a désigné une commission chargée de l'examen de ces pétitions.

En date du 7 décembre 2013, le Conseil communal de Lutry a accepté les conclusions du rapport de ladite commission, à savoir :

En conséquence, en fonction de l'art. 82 qui stipule « si la pétition concerne la gestion de la Municipalité, la commission propose, soit d'ordonner son classement en refusant de la prendre en considération, soit de la renvoyer à la Municipalité... » Notre commission propose donc au Conseil communal d'accepter le renvoi de la pétition, ainsi que les suggestions susmentionnées à la Municipalité pour étude, rapport et information au Conseil communal.

En préambule, la Municipalité rappelle que la plage de Curtinaux est un lieu de détente qui doit rester accessible à tous. Elle tient à préciser que, malgré la présence de plus de 50'000 visiteurs durant la période estivale, il n'y a pas eu de problèmes en matière de sécurité publique ces dernières années. L'action de la police et la présence de vigiles ont eu un effet préventif évident.

La question de l'interdiction totale des grills, soulevée par les pétitionnaires, a fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part de la Municipalité.

./.

